



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 5 décembre 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure porte sur un assouplissement du règlement de lotissement 2006-010 chapitre 6 SUPERFICIE ET DIMENSIONS DES LOTS, ART. 6.1 NORMES MINIMALES, concernant la largeur minimale demandée de 50 mètres.

Identification du site concerné

La demande concerne le 330 chemin du Vieux Village, propriété de Mme Danielle Dodier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 20 novembre 2023

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière